

SDE35
Village des collectivités
1 avenue de Tizé CS 43603
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués
En exercice : 36
Présents : 22
Absents : 14
Quorum : 19

Votants : 22

Reçu en Préfecture
06/11/2019
Publication
07/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze octobre à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35, dûment convoqué le huit octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux du Syndicat départemental d'énergie 35 sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN, Jean-Luc DUPUY et Loïc GODET, Vice-présidents, Maurice BEAUGENDRE, Mchel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, André DAVY, Olivier DEHAESE (à partir du pont n° 7), Valérie DESTRUHAUT, Claude GUERIN, Jean-Yves INIZAN, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISSETTE, Jacques POUPART, et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Christophe MARTINS-MARQUES, Vice-président, Yvonnick DAVID, Jean-Pierre DELAUNAY, Didier DUPERRIN, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Gurval GUIGUEN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 22 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

Délibération n°20191015_COM_05 – Energie – Convention de partenariat avec le Pays de Saint-Malo pour la réalisation d'une étude Enr

La convention porte sur la réalisation d'une étude d'identification des sites potentiels pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Pays de Saint-Malo (éolien, solaire, hydraulique, géothermie, chaleur fatale) et la mise en œuvre de réseaux de chaleur.

L'étude comprendra trois phases :

1. Caractérisation du contexte réglementaire / technique / financier propre à chaque énergie, en l'adaptant aux caractéristiques du Pays de Saint-Malo
2. Identification et localisation des sites potentiels de développement
3. Priorisation des sites et élaboration d'un plan d'action chiffré, en lien avec chaque EPCI et leurs partenaires éventuels

Le SDE35 s'engage, en lien et en accord avec les EPCI du pays de Saint-Malo représentés par le PETR, à :

- contribuer à la réponse à l'appel à projets régional « planification énergétique »,
- rédiger le cahier des charges de consultation de l'étude,
- réaliser l'analyse des offres et assister, le cas échéant, le PETR dans la négociation,
- piloter le suivi d'exécution de l'étude, y compris par une présence systématique lors des réunions,
- mettre à disposition des agents spécialisés dans le domaine des énergies renouvelables et de l'achat public afin de mener à bien cette mission
- mettre à disposition du Pays de Saint-Malo l'ensemble des informations utiles à la réalisation de cette étude et notamment :
 - le travail de prospection et d'entretien avec les acteurs de la filière EnR mené par le SDE35 depuis septembre 2017 dans le cadre de la création de sa SEM Energ'IV,
 - les niveaux de contrainte d'intégration des énergies renouvelables sur le réseau électrique.

Les EPCI du pays de Saint-Malo, représentés par le PETR, s'engagent :

- à assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'étude,
- à organiser les réunions locales à destination des élus locaux,
- à convier le SDE35 à l'ensemble des réunions,
- à remettre une copie de l'intégralité des documents et données issues de l'étude au SDE35 qui est réputé co-propriétaire de l'étude.

Afin d'assurer cette mission d'accompagnement, le SDE35 mettra à disposition les moyens humains suivants :

| | Nombre de jours |
|---|-----------------|
| Rédiger le cahier des charges de consultation visant à retenir le prestataire en charge de l'étude, y compris volet administratif, y compris échange avec chaque EPCI sur les attendus, | 5 jours |
| Assister le PETR du pays de Saint-Malo lors de l'analyse des offres, Y compris phase de négociation, le cas échéant, avec les candidats, | 3 jours |
| Piloter le suivi d'exécution de l'étude en lien avec le PETR du pays de Saint-Malo et ses 4 EPCI, | 10 jours |
| Assister aux réunions de restitution de l'étude (2 par EPCI + 2 pour le Pays soit 10 réunions) | 5 jours |
| TOTAL | 23 jours |
| Coût journalier (y/c charges de structure et frais de déplacements) | 280 € |
| Coût total | 6 440 € |

Le coût de la prestation d'accompagnement du SDE35 est donc estimé à 6 440 € HT (SDE35 non assujetti à la TVA). Le coût de la prestation d'étude est estimé à 60 000 € TTC, soit un coût total de l'opération estimé à 66 440 € TTC.

Au titre de l'accompagnement des collectivités, le SDE35 s'engage à verser au Pays de Saint-Malo une participation à hauteur de 5 % du coût total réel de l'opération, soit un montant maximum de 3 322 €.

Au titre de l'appel à projets régional « planification énergétique », le PETR a sollicité une subvention de 70 % du coût total réel de l'opération, soit un montant maximum de 46 508 €.

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide :

- d'approuver le projet de convention avec le PETR des Communautés du pays de Saint-Malo,
- d'approuver la contribution financière du SDE35 à hauteur de 5 % du coût total réel de l'opération avec un plafond maximal de 3 322 €,
- d'autoriser le président à signer cette convention ainsi que tous les documents ou avenants associés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Didier NOUYOU

